

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE

## 2019

Le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 12 septembre 2019.

### DÉCISIONS

#### 1°/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modifications statutaires du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan.

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

**L'objet de cette modification statutaire vise**, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

#### 2°/ RENOVATION DU LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que le logement sis 2 Rue des écoles est disponible depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, mais nécessite une rénovation avant de pouvoir le relouer.

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'il a sollicité SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) pour l'étude et la gestion de ce dossier.

Les travaux de rénovation thermique (aérothermie), isolation, revêtements de sols, peinture et les aménagements pour PMR de la salle d'eau et des WC, sont estimés à 70 000€ HT.

Ces mêmes travaux, avec en plus, l'installation de panneaux photovoltaïques sont estimés à 102 000€ HT.

Les financements PLUS (Prêt locatif à usage social) ou PLAI (Prêt locatif Aidé d'Intégration) ne sont pas envisageables car le bâtiment est propriété communale depuis de nombreuses années.

L'état pourrait financer l'opération pour petits travaux aux taux de 25%,

Le Conseil départemental pour 2500€ HT

Pontivy communauté pour 2000€ HT pour les travaux économie d'énergie et 2000€ pour l'adaptation PMR.

La Valorisation CCE (Certificat d'Economie d'Energie), par appel à projet avec le SDEM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission maîtrise d'œuvre à SOLIHA pour un montant de 8 500€ HT soit 10 200€ TTC et de demander les subventions ci-dessus mentionnées.

### **3°/ TRAVAUX ELECTRIQUES MAIRIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ajuster l'abonnement souscrit auprès d'ENEDIS pour tenir compte des changements d'occupation des locaux. La dépose du coffret électrique de la mairie et son remplacement sont nécessaires avant la réalisation des travaux de réhabilitation.

**Les travaux auront lieu le lundi 28 octobre 2019 et la mairie sera fermée toute la journée.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les deux devis ci-dessous :

- ENEDIS pour la dépose et pose du coffret pour un montant de 1286.13€ HT soit 1543.36€ TTC,
- EA2I pour réalimentation électrique de la mairie pour un montant de 654.00€ HT soit 784.80€ TTC.

### **4°/ DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DES KORRIGANS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de 400€, formulée par l'école des Korrigans, concernant un projet éducatif artistique et culturel, d'un coût total de 2460€, du 04/11/2019 au 20/06/2020 avec l'association des Robes Rouges.

Programme : visite de l'atelier en novembre, répétition théâtrale publique en décembre, 30 heures d'initiation aux arts de la scène (moyenne de 10H par classe) de janvier à mai. Ce projet s'achèvera en mai ou juin par un spectacle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 400€ à l'école de Korrigans pour financer le projet éducatif artistique et culturel de l'année scolaire 2019-2020.

### **5°/ TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GUERN :**

Monsieur le Maire rappelle et informe le conseil municipal du placement du rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, en retraite anticipée pour invalidité à compter du 12 avril 2019, après accord de la CNRACL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe du tableau des effectifs au 19/09/2019. Le tableau des effectifs se compose comme suit :

### **TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GUERN AU 19/09/2019**

#### **TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Grades</b>	<b>Observations</b>
1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 31h58/35 <sup>ème</sup>

1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 33/35 <sup>ème</sup>
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> e classe	Temps non complet – 33h15/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint d'animation territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet – 17h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

### NON TITULAIRES

Nombre	Contrats	Observations
1	Auxiliaire non titulaire adjoint technique territorial	Temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>
1	Auxiliaire non titulaire adjoint techniques (cuisinier)	Temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>

**6°/ QUESTIONS DIVERSES :** Néant

### INFORMATIONS

#### **1°/ DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBIQUES : CONSULTATION TRANSFORMATION DU RESEAU LOCAL**

La Direction des finances publiques a lancé une concertation pour transformer le réseau local.

Quel est le projet ? Nous rapprocher de nos usagers, qu'il s'agisse de nos concitoyens particuliers, des collectivités territoriales ou des entreprises. Le Gouvernement souhaite à cet effet développer des points de contact pour les usagers particuliers, qui se situent à moins de 30 minutes de déplacement, soit, dans les territoires ruraux, au moins un par canton, sans pour autant méconnaître les besoins des territoires urbains.

Dans chaque point de contact, l'usager particulier devrait à terme trouver les réponses à toutes ses questions en relation avec les finances publiques, qu'elles portent sur la matière fiscale ou sur les recettes locales, fiscales ou non fiscales. Cette prestation n'existe pas actuellement, ce qui oblige nos concitoyens à des déplacements d'un temps parfois significatif, en particulier dans les territoires ruraux éloignés de nos services des impôts des particuliers. **Dans le Morbihan, 25 points de contact seraient ainsi répartis sur le territoire.** Des agents des finances publiques seraient dédiés à cette mission d'accueil et d'accompagnement spécialisé de nos usagers.

Ce projet s'articule avec le développement futur des possibilités de paiement en numéraire ou en carte bancaire dans le réseau des buralistes, encore plus dense et plus proche des habitants que notre propre réseau à l'horizon de la mi-2020.

Pour les collectivités territoriales, le projet consiste à mettre à disposition des élus et de leurs services des conseillers de proximité, dédiés à l'accompagnement et au conseil aux collectivités, à raison d'un conseiller par intercommunalité. Les opérations de masse, déjà dématérialisées, seraient confiées à des services de gestion comptables, aux effectifs élargis et stabilisés sur trois sites dans notre département, Vannes, Lorient et **Pontivy**. Conseillers et services de gestion comptables formeraient la nouvelle ossature du service rendu aux collectivités, avec un niveau de performance amélioré que nous pourrions déterminer ensemble.

Le Gouvernement souhaite également que ce nouveau réseau contribue à un meilleur équilibre des territoires. Outre la création de points de contact nettement plus nombreux qu'aujourd'hui,

notre projet renforce le nombre d'emplois implantés sur les communes de **Pontivy** et de **Ploërmel**, en y implantant des missions jusque-là dispersées.

La concertation sur ce projet est l'occasion de soumettre ces principes d'organisation et de fonctionnement, comme leur traduction dans les cartes présentées, au débat collectif. Ces échanges doivent permettre aussi aux nombreuses initiatives locales d'implantation de maisons des services au public, demain dans le réseau France Service, d'enrichir leur offre de services publics avec celle portée par la DGFIP, ce qui n'est pas véritablement le cas actuellement.

**Remarques du conseil municipal** : Les membres du conseil municipal s'interrogent sur l'impact de la réorganisation des services des finances publiques, avec diminution des points d'information aux usagers et aux entreprises. La fin annoncée de la proximité des services publics est un réel problème pour les habitants des communes rurales qui sont obligés de se déplacer toujours plus loin avec leur véhicule personnel dans un contexte de chasse aux gaspillages d'énergie. Les permanences promises ont souvent tendance à être supprimées au fil du temps par manque d'effectifs, comme nous en avons déjà été témoins avec par exemple des permanences des assistantes sociales. De plus, les usagers de communes rurales n'ont pas accès au tout numérique avec l'existence de zone blanche et de débit réduit par un réseau sans fibre.

Le tout numérique va conduire à des suppressions de postes, qui nous paraissent exagérées et que nous condamnons, quand on constate la difficulté déjà existante pour rencontrer les agents des services des finances publiques et avoir accès à l'information.

Le conseil municipal de la commune de Guern dénonce donc le nouveau projet de réseau de proximité des finances publiques.

## **2°/ POINT RENTREE SCOLAIRE**

82 élèves dans ses **4 classes** (**21** petites et moyennes sections, **18** Grandes sections, CP et CE1, **22** CE1 et CE2, et **21** CM1 et CM2).

Une nouvelle directrice en charge des GS-CP-CE1, et 3 nouvelles enseignantes se sont ajoutées aux effectifs.

Cantine en moyenne : 60 enfants par jour

ALSH du mercredi :

Mercredi 4 septembre : cantine : 8 enfants et ALSH : 4 enfants départ entre 16H30H et 18H00

Mercredi 11 septembre : cantine : 6 enfants et ALSH : 3 enfants départ entre 15H et 18H55

Mercredi 18 septembre : cantine : 8 enfants et ALSH : 4 enfants départ entre 15H et 17H30

Il est à noter que certaines inscriptions potentielles, recueillies en juin, ne fréquentent pas cet ALSH du mercredi

## **3°/ REPAS DES AÎNES LE 20/10/2019**

La commission des affaires sociales a choisi le menu des Anges de Quelven et les colis de Noël auprès d'Esprit Gourmet.

Les invitations sont à distribuer avant le 9 octobre 2019.

## **4°/ DEMANDE DE MORATOIRE PROJET EOLIEN**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Président de l'ACPEG, demandant un moratoire pour le dernier projet éolien qui consiste à installer 4 éoliennes sur la commune, par la société Vol V de St Grégoire.

Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas répondre à cette demande, et confirment leur accord à la poursuite de l'étude de ce projet. A noter que les prévisions de financement des projets communaux en cours, n'intègrent en aucun cas des recettes hypothétiques de ce futur projet éolien.

## **5°/ CREATION DU PARC D'ACTIVITE DE GUERN**

Pontivy Communauté envisage la création d'un Parc d'Activité sur la commune. Le projet a pour objet d'étendre et de compléter l'offre de terrain à vocation d'activités artisanales sur le territoire communautaire. La parcelle se trouvera en zone 1AU (Zone à urbaniser à court terme, à vocation de zone d'activités de proximité), lors de la prochaine approbation du PLUI. Le prix des lots sera fixé à 10€/m<sup>2</sup> et les travaux devraient commencer début 2020 pour une mise à disposition au début du 2<sup>ème</sup> trimestre.

## **5°/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **5.1°/ MAGAZINE DE GUERN 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la préparation du Guern magazine annuel est lancée. Les associations devront rendre leurs articles avant le 15 octobre 2019. La livraison des magazines est souhaitée au plus tard le 11 décembre 2019 pour être remis aux élus lors du conseil municipal du 12 décembre 2019.

### **5.2 °/ GUERN ACTUS DE NOVEMBRE**

Les articles du Guern Actus de Novembre seront à déposer en mairie **pour le 15 octobre 2019 dernier délai.**

### **5.3 °/ RLPI – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

Le Règlement local de Publicité Intercommunal (RLPi) est l'unique document réglementaire qui régit les publicités, les enseignes et les préenseignes. Ce document de planification permet à Pontivy Communauté de protéger le cadre de vie en adaptant la réglementation nationale (Code de l'Environnement) aux spécificités locales.

#### **Comment participer à la concertation organisée dans le cadre de l'élaboration du RLPi, avant fin novembre ?**

- 1 Une information est disponible sur le site internet de Pontivy Communauté ([www.pontivy-communaute.bzh](http://www.pontivy-communaute.bzh)) ainsi qu'un sondage en ligne sur la publicité.
- 2 Un registre est mis à disposition du public dans chaque mairie et au siège de Pontivy Communauté afin de recueillir les remarques de la population sur le projet de RLPI.
- 3 Il est possible d'envoyer ses remarques par courrier au siège de Pontivy Communauté ou à l'adresse mail suivante : [rlpi@pontivy-communaute.bzh](mailto:rlpi@pontivy-communaute.bzh).

**Prochain conseil le Jeudi 17 octobre 2019 à 20 h 30**

